



CONSEIL D'ECOLE DU 19 OCTOBRE 2021

Ecole élémentaire
Jean-Moulin

circonscription
de Rosny-sous-Bois

éducation
nationale

Affaire suivie par
Gauthier de Bengy
Directeur

Téléphone :
01 48 94 56 56

Courriel :
0930325y@ac-creteil.fr

9 rue Jean Moulin
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Circonscription
de Rosny-sous-Bois
259 bd de la Boissière
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
www.iens-rosny.ac-creteil.fr

Présents :

Equipe enseignante :

Mme CARDOSO - Mme CRUSSY - M. DE BENGY – Mme DUGHERA - Mme EVRARD - Mme GRESPAN – M. GUERILLOT – Mme JOLY – Mme LE BRETON - Mme LELOUP - Mme LIU - Mme MANUELLE – Mme PERREAU – Mme RAJAMOHAN – Mme SAINT-BOMER - Mme SALI - Mme VITRANT - Mme WAGET – Mme YAGAPPAN - Mme YIAKOUMETTI – Mme ZAMY –

Représentants des Parents d'élèves (FCPE) :

M. BELABED - Mme BOUTEGHMES – Mme CABOT – Mme EMINOV - M. ESSAHB – M. GARNIEL – Mme GROLLEAU - Mme GUIZEM - Mme HOPITAL – Mme JOUBERT - Mme LAMARQUE - Mme MARX - Mme RAMBINAISSING – Mme RENIER – Mme ROCHERIEUX – Mme VACHET

Représentants de la Municipalité :

M. CAVANNA, Conseiller municipal

Début du conseil : 18h45 Secrétaire de séance : Mme Vitrant

1. Résultat des élections des représentants de parents

Le 8 octobre s'est déroulée l'élection des représentants de parents d'élèves.

Il y avait 734 parents inscrits. Il y a eu 319 votants soit une participation de 43.46 %, en hausse par rapport aux années précédentes (40.89 % en 2020, 36.75 % en 2019, 34.78 % en 2018, 29,12 % en 2017, 31.79 % en 2016 et 29.74% en 2015).

La FCPE, seule association à présenter des candidats, obtient donc la totalité des 19 sièges.

M. de Bengy félicite les élus. La liste comportant 31 candidats, les 19 premiers sur la liste sont donc titulaires, les autres sont suppléants. Ces derniers peuvent participer à ce conseil et prendre part au vote (à condition de ne pas dépasser 19 voix). Madame Cabot, représentante de la FCPE, se félicite de la participation en hausse et de l'arrivée de nouveaux parents.

2. Présentation de la structure et de l'équipe pédagogique

465 élèves sont donc répartis dans 19 classes : 4 classes de CP, 4 classes de CE1, 1 classe de CP/CE1, 4 classes de CE2, 3 classes de CM1, 3 classes de CM2. Il n'y a aucune classe double-niveau.

L'école accueille des nouveaux enseignants : Mme Vitrant en CP, Mme Cardoso en CE1 et Mme Sali en CE2. L'école intègre également des enseignants fonctionnaires stagiaires (EFS) : Mme Le Breton et Mme Rajamohan, en CE2.



Ces enseignants travaillent en binôme et alternent présence à l'école et formation à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation). Mesdames Manuelle et Yagappan ont suivi leur classe de CP en CE1 et Mme Evrard a suivi sa classe de CE1 en CE2. Certains enseignants ont changé de niveau de classe comme Mme Liu qui est passé du CE1 au CM2. Mme Saint-Bomer a pris une classe de CE2 après son retour de congé maternité

3. Carte scolaire

Pour alléger les effectifs de l'école Moulin à la rentrée 2021 et éviter une fermeture de classe à l'école Mondor, il avait été décidé de modifier provisoirement le secteur d'affectation de ces deux écoles. Ainsi, certains élèves qui auraient dû être affectés à l'école Moulin ont été dirigés sur l'école Mondor au mois de juin. Malgré la promesse de la mairie qu'elle ne reviendrait pas sur cette décision, les 5 élèves concernés par cette mesure ont obtenu finalement le droit de réintégrer l'école Moulin deux jours après la rentrée. Le directeur regrette que le service éducation soit revenu sur cette promesse. Cette intégration a certes pu se faire sans alourdir les effectifs de CP puisque l'équipe avait choisi une structure privilégiant des effectifs réduits dans ce niveau. Mais cela entame toutefois la confiance du directeur concernant les prochaines mesures municipales qui seront proposées dans le futur.

Les parents d'élèves expriment leur inquiétude quant aux nouvelles constructions en cours dans le quartier. Ils craignent que cela n'entraîne une hausse des effectifs de l'école.

M. Cavanna fait remarquer qu'en raison de l'ouverture d'une nouvelle école pour la rentrée 2022, la carte scolaire va être à nouveau modifiée. Une réflexion est en cours afin de déterminer les impacts de ces changements à l'échelle des différents secteurs de la Ville.

Les parents souhaiteraient être consultés sur la modification de la carte scolaire, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. L'équipe enseignante fait remarquer qu'il faudrait que les secteurs scolaires soient déterminés au mois de mai car c'est à ce moment qu'elle choisit une structure pour la rentrée. Il faut donc que les effectifs pour chaque niveau soient connus à cette date.

4. Covid-19, protocole sanitaire, continuité pédagogique en cas de fermeture de classe

Certaines mesures liées à la lutte contre la pandémie ont été maintenues dès la rentrée : accueil des élèves dans la classe à 8h20 et à 13h20, dédoublement des récréations, port du masque obligatoire en classe (pas à l'extérieur) ...

En revanche, d'autres mesures ont été allégées : ainsi, il n'y a plus qu'une seule entrée à l'école, le gel hydro alcoolique est distribué à l'arrivée dans les classes et non plus à l'entrée de l'école, en cas d'absence d'un enseignant les élèves peuvent être répartis dans les autres classes de l'école quel que soit leur niveau (en respectant une distance d'au moins 2 mètres entre les élèves de la classe et ceux qui y sont accueillis) ...

Si un élève est testé positif à la Covid la classe ferme pour la semaine et les élèves peuvent revenir en présentant un test antigénique ou PCR ou une attestation certifiant que l'élève a bien passé un test et que celui-ci est négatif. Depuis la rentrée, deux classes ont été fermées. Les enseignant(e)s, comme cela



a été décidé pour l'ensemble de l'équipe, assurent la continuité pédagogique en envoyant du travail aux élèves sur la boîte électronique des familles. Une liste de diffusion a ainsi été créée dès le début de l'année. Les enseignant(e)s se rendent disponibles à l'école pour effectuer des photocopies aux familles qui ne disposent pas de matériel informatique.

Pour ce qui est des temps périscolaires, des élèves d'autres classes qui ont été en contact avec un élève testé positif peuvent être également confinés. Les enseignants qui encadrent l'aide aux devoirs (et qui accueillent donc des élèves issus de trois ou quatre classes différentes dans un même groupe) veillent cependant à regrouper les élèves d'une même classe dans un espace géographique défini. Ils limitent ainsi les risques de propagation du virus entre élèves de niveaux différents.

Les activités scolaires artistiques, culturelles et sportives sont maintenues. Ainsi, tous les partenariats avec la médiathèque, le conservatoire, la fabrique numérique peuvent se dérouler normalement. Les élèves peuvent également se rendre à la piscine, et dans toutes les installations sportives : dojo, gymnases, stades...

Les sorties scolaires (musées de la ville de Paris, monuments en Ile de France, zoos, forêts...) restent autorisées avec un déplacement en car.

5. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été envoyé par courrier électronique aux représentants des parents d'élèves.

Personne ne souhaite y apporter de modification. Le règlement intérieur est donc adopté à l'unanimité.

6. Numérique / Informatique

La livraison des tablettes numériques qui devait avoir lieu fin octobre/début novembre a dû être repoussée du fait d'une rupture de stock des bornes wifi. Il y a actuellement une pénurie d'approvisionnement sur ces composants électroniques.

Cela risque de retarder de plusieurs mois la livraison des tablettes à l'école. Les enseignant(e)s souhaiteraient toutefois pouvoir disposer de ce matériel assez rapidement car ils pensent qu'il est possible de travailler avec ce matériel même sans connexion Internet. L'équipe pourrait fournir à la DSI un certain nombre d'outils et d'application à installer sur les tablettes. M. Cavanna va contacter la DSI pour étudier la faisabilité de cette proposition.

7. Projets de l'école

Les élections des délégués de classe ont bien eu lieu du CE2 au CM2. Les délégués deviennent cette année des éco-délégués. En effet l'école qui est déjà labellisée « Ecole en développement durable / niveau 1 » souhaiterait passer au niveau 2. En plus de recueillir les doléances de leurs camarades dans leur classe ou dans une des classes de CP/CE1, les éco délégués seront appelés à sensibiliser leurs camarades sur des problématiques liées au développement durable en les impliquant dans des projets pour lutter contre le changement climatique. L'objectif d'un éco délégué est d'être le lien entre ses camarades et les référents de l'établissement dans lequel il se trouve pour réaliser des actions concrètes



4 / 8

durant l'année. Il doit aussi veiller à transmettre les bons gestes et réflexes écologiques. Exemple : réalisation d'exposés, élaboration d'un questionnaire à partir des affiches de l'exposition (cf. point suivant), visite commentée de l'exposition aux CP/CE1...

Ecole Développement durable : Un certain nombre de mesures sont déjà appliquées en classe : tri des déchets recyclables, nomination de responsables de classe pour éteindre la lumière, fermer la porte extérieure, sensibilisation au réchauffement climatique...

L'école va également organiser une exposition sur les 17 objectifs de développement durable, tels que définis par l'Unesco, à partir des posters géants publiés par la Fondation GoodPlanet créée et présidée par Yann Arthus-Bertrand et le Ministère de l'Education Nationale. Les élèves pourront travailler autour de ces 17 thématiques qui sont abordées et qui parfois semblent un peu éloignées de la simple prise de conscience écologique : la faim dans le monde, l'égalité filles garçons, le droit à l'éducation...

Les élèves rédigeront également des conseils pour limiter notre empreinte écologique qui seront présentées à la fin de l'année sous forme d'affiches ou de petits livres.

A la demande de certains enseignants, M. Cavanna va se renseigner pour savoir s'il est possible de bénéficier des cars municipaux pour amener les élèves sur des lieux liés au développement durable : centre de tri des déchets, usine de production d'eau potable...

Des parents qui ont déjà travaillé dans un cadre associatif sur le thème de l'égalité filles garçons se proposent d'aider les enseignants.

ELA : L'équipe pédagogique a inscrit l'école à un événement solidaire national : « Mets tes baskets et bats la maladie ».

Cet événement est organisé par l'association ELA qui finance la recherche contre les leucodystrophies et accompagne les familles dont un enfant est atteint par la maladie. Cette action est soutenue par le Ministère de l'Education Nationale.

Dans un premier temps, le mardi 19 octobre, les élèves (de CM1 et de CM2) ont participé à une dictée rédigée par l'écrivain Hervé Le Tellier, Prix Goncourt 2020. Cette dictée a été lue dans le réfectoire de l'école par Madeleine Malonga, marraine de l'association, championne d'Europe de Judo en 2018 et 2020, Championne du Monde en 2019 et médaillée d'argent aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021.

Puis, le vendredi 22 octobre, une grande course, à laquelle participeront tous les élèves de l'école et des parents volontaires, se déroulera au stade Letessier.

Dans les classes, ces manifestations ponctuelles donneront lieu à des travaux de sensibilisation aux handicaps et aux différentes formes de solidarité.

Chaque parent est invité (aucune obligation) à faire un don à l'association ELA (entre 1 € et 10 €).

Initiation au double dutch : Toutes les classes bénéficient d'une intervention de double dutch d'une heure un quart environ. Il s'agit d'un partenariat entre l'école et la Fédération Française de Double Dutch. Le double dutch est un "vrai" sport qui permet de développer les capacités musculaires, la souplesse, la coordination motrice, et est excellent pour le souffle et le rythme cardiaque. Les enseignants de l'école assurent des séances de corde à sauter avec leurs élèves. Et une



5 / 8

rencontre inter classes (par niveau) se déroulera le 29 novembre au gymnase Thibault.

Les élèves ont la possibilité d'emprunter les cordes durant les temps de récréation et la pause méridienne. Cela permet d'apaiser ces temps de jeux. De plus cela favorise la mixité car les filles et les garçons jouent indifféremment à ce jeu.

Lecture : L'école poursuit le travail engagé autour de la lecture : achat de manuels de fluence, quart d'heure quotidien de lecture libre, lecture de textes dans les classes de CP ou en maternelle, réalisation d'exposés, théâtre en APC... Des élèves de CE1 sont accueillis tous les matins en classe de CP pour revoir les bases en lecture. Cela permet aussi de les valoriser et de les mettre en réussite. Chaque classe de CE1 fonctionne en binôme avec une classe de CP. Bientôt des élèves de CP qui commencent à avoir une bonne maîtrise de la lecture seront accueillis tous les matins en classe de CE1.

Fresque sportive : L'école souhaiterait faire réaliser aux élèves une fresque murale sur le thème du sport. En effet, l'école est engagée dans différentes actions sportives qui engagent tous les élèves : achat de matériel (cordes) et initiation au double dutch de tous les élèves de l'école par les membres de la FFDD avec en point d'orgue une rencontre interclasse, progression en rollers sur l'ensemble des 5 années de l'école élémentaire, participation à une course d'endurance solidaire (ELA), réflexion lors des conseils de délégués et proposition de jeux traditionnels possibles durant la récréation (marelles, chat perché, élastiques...)

La réalisation de la fresque est à la fois un témoignage des activités sportives développées à l'école et une incitation à pratiquer une activité physique régulière. Cette action est évidemment à mettre en lien avec les Jeux Olympiques de 2024 qui se dérouleront à Paris et pour lesquels l'école est déjà engagée. Trois enseignantes se sont portées volontaires : Mme Dughera, Mme Yagappan et Mme Liu. Le coût du projet s'élève à 3500 € et comprend l'intervention de l'artiste et l'achat du matériel. Deux demandes de subvention ont été effectuées : une de 1000 € dans le cadre des projets culturels (PEAC-Education nationale) et une autre de 2000 € dans le cadre des projets financés par la municipalité. L'école interviendra à hauteur de 500 €.

La Municipalité sera sollicitée pour préparer les murs (enduit de façade) comme cela avait été le cas pour la fresque précédente.

Interventions de e-Enfance : L'école a contacté l'association e-Enfance qui propose des interventions gratuites dans toutes les classes de l'école pour sensibiliser les élèves aux dangers d'Internet et des réseaux sociaux. Ces interventions viennent compléter le travail entrepris dans les classes sur le cyber harcèlement, les différents types de fake news (semaine de la presse) et les dangers liés à la surexposition aux écrans. L'école via la coopérative devra toutefois s'acquitter de l'adhésion à l'association et des frais de réunion préparatoire à l'élaboration des interventions personnalisées (soit 200 €).

Un des parents élus propose de faire faire partager une expérience menée dans son association et d'aider à réaliser une exposition sur le thème : « les parents et leur portable ».

Chanson de fin d'année : l'école a fait réaliser un petit film en fin d'année avec tous les élèves de l'école. Malheureusement, il n'a pas été possible d'effectuer toutes les demandes de droit à l'image dans le cadre du RGPD. Ce film, dans

lequel tous les élèves de l'école chantent une même chanson sera présentée dans une salle lors de l'exposition des travaux d'élèves en fin d'année scolaire.



6 / 8

8. Evaluations nationales

Les évaluations de début d'année se sont tenues du lundi 13 septembre au vendredi 24 septembre 2021. Elles permettent d'identifier les besoins des élèves. Ces évaluations se composent de cinq séquences d'une quinzaine de minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques. Ces évaluations offrent la possibilité pour chaque enseignant d'affiner les informations fournies par la synthèse des compétences de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle.

Pour les élèves de CP, un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

Les résultats des élèves seront communiqués à chaque parent lors de la 1ère rencontre de mi semestre le samedi 27 novembre.

9. Remise des livrets scolaires

Les livrets scolaires sont semestriels et seront consultables par les parents durant la semaine du 24 janvier pour le premier livret et la semaine du 27 juin 2022 pour le second.

Des rencontres de mi semestre sont organisées le samedi 27 novembre 2021 et le samedi 9 avril 2022. C'est un moment privilégié entre les parents et l'enseignant. Les rencontres sont, en effet, l'occasion de parler des difficultés, des réussites, des comportements de chaque élève.

10. Classes transplantées

Depuis deux ans, toutes les classes de CM2 ont le privilège de bénéficier de ce dispositif. Cette année une demande de subvention a été déposée pour un séjour du 14 au 18 mars 2022 au Centre Odcvl, Le Pont du Metty, à La Bresse (dans les Vosges). Plusieurs activités sont prévues : luges, promenades en raquettes s'il y a de la neige, VTT, sorties nature, s'il n'y en a pas. Le budget est de 32 882 € pour cinq jours, transport compris. Cette demande sera étudiée par la même commission qui statuera sur la demande de financement de la fresque. La coopérative sera elle aussi mise à contribution. La part demandée aux familles est de 200 €.

11. Coopérative scolaire

Il y avait au 1^{er} septembre 10 450.31 € sur le compte.

L'école a prévu de financer l'achat de matériel divers (cordes à sauter, arts plastiques...), d'outils pour travailler la fluence en lecture, de cofinancer la réalisation d'une nouvelle fresque et de financer des projets pédagogiques ou des intervenants extérieurs (double dutch par exemple) et une partie des classes

transplantées (certaines familles pourraient être plus particulièrement aidées si elles en font la demande).



7/8

12. Projets festifs

Loto de l'école : L'école en organisera un s'il est nécessaire de financer des classes transplantées (autres que celles des classes de CM2).

Spectacle de Noël : Le directeur réfléchit à l'organisation d'un spectacle de Noël habituellement co-financé par la coopérative (venue d'un artiste, clown, conteur, musicien, etc.).

Fête du livre : Elle se déroulerait, si les conditions sanitaires le permettent, vendredi 13 mai 2022 à partir de 16h30.

Spectacle / exposition : Le samedi 25 juin 2022, les élèves présenteront à leur famille des travaux réalisés dans les classes (chants, démonstrations artistiques et sportives, productions plastiques...).

Bal de l'école : La FCPE n'a pas encore réfléchi à l'organisation d'un bal cette année.

13. Périscolaire – Pause méridienne

M. de Bengy rappelle que c'est la municipalité qui gère dorénavant tous les temps extra-scolaires : pause méridienne, périscolaire du soir, centre de loisirs le mercredi

Les parents soulèvent les nombreux dysfonctionnements du périscolaire du soir :

- Réservation sur le portail Web très compliqué et souvent perturbé
- Manque de visibilité sur les activités proposées en ATP
- Décalage entre les ateliers proposés sur le web et les activités proposées par les animateurs
- Erreurs fréquentes (parfois très importantes) dans les facturations aux familles
- Temps de goûter trop long, et trop statique (les élèves n'ont plus le temps de jouer) au détriment du temps de l'aide aux devoirs
- Non-respect du choix des parents entre l'aide aux devoirs et les ATP par manque d'anticipation des places disponibles
- Effectif trop important dans les groupes d'aide aux devoirs (souvent au-delà de 14 élèves)
- Manque de goûters certains soirs
- Goûters proposés parfois trop décalé des habitudes des enfants (par exemple du camembert)
- Opacité quant aux annulations de facturation en cas d'absence d'un enseignant (et donc si l'élève est récupéré par les parents) ou de fermeture de classes. Sur ce dernier point M. Cavanna les rassure en leur affirmant que ce temps ne sera pas facturé aux familles dans ces deux cas.



Durant la pause méridienne, les parents s'indignent du manque d'animateurs qui sont parfois obligés d'encadrer seuls, 2 classes, ce qui représente jusqu'à 50 élèves et ce au mépris des règles de sécurité (le taux d'encadrement étant d'un animateur pour 18 élèves). Ils regrettent que, dans ces conditions, il soit impossible d'organiser des ateliers sur ce temps périscolaire comme c'était le cas durant les années précédentes. Pour les parents, mais aussi pour les enseignant(e)s qui constatent que les élèves sont assez énervés lorsqu'ils retournent en classe à 13h30, ce temps de pause méridienne s'est considérablement dégradée cette année.

14. Questions diverses

Hommage à Samuel Paty : Un hommage à Samuel Paty, pouvant prendre plusieurs formes, a été rendu dans les classes. Dans les classes de CP/CE1 les enseignants ne souhaitent pas aborder frontalement le sujet. Certains ont donc fait dessiner leurs élèves, d'autres ont parlé des valeurs de la République... Dans d'autres classes, le meurtre du professeur d'histoire a été directement évoqué et cela a donné lieu à des débats sur la religion, la liberté d'expression...

Accueil des élèves de CP à la rentrée : Cette année les élèves de CP ont été accueillis durant une semaine dans la cour par leur enseignante. Les parents souhaiteraient que les élèves de CP soient accueillis au moins pendant deux semaines, l'an prochain, car certains se sont sentis un peu perdus et n'arrivaient pas à retrouver leur classe. Le directeur est favorable à cette demande.

Service civique : Le directeur regrette de ne pas bénéficier de l'aide d'un service civique cette année. En effet, il y a eu très peu de candidatures cette année sur Rosny.

AESH : La FCPE souhaiterait savoir si tous les élèves qui bénéficient d'un accompagnement par un AESH ont leur quota d'heure. Le directeur annonce que cette aide est mutualisée (deux élèves par exemple d'une même classe peuvent se « partager » le même AESH) mais, qu'en effet, certains élèves ne bénéficient pas de la totalité des heures qui est notifiée par la MDPH. Il y a malheureusement un déficit de candidature au niveau de la Seine-Saint-Denis et la Direction Académique n'arrive pas à recruter suffisamment d'AESH pour couvrir l'ensemble des besoins sur le département. Une vague de recrutement devrait se dérouler prochainement.

Les prochains conseils d'école se dérouleront les mardis 15 février et 14 juin 2022.

Clôture du conseil : 20h25

**La secrétaire de séance :
Elise Vitrant**

**Le directeur :
Gauthier de Bengy**